

Interpellations près du chantier de la déviation : « J'ai tout de suite été plaqué au sol, ça a été violent »

T.B.

Copyright 2025 Le Dauphiné Libéré tous droits réservés

T.B.

Ce mardi, trois personnes ont été interpellées sur le site de la déviation de Saint-Péray, aux abords d'un bois occupé par les opposants au projet. Alors que l'une d'entre elles dénonce une interpellation injustifiée, la police précise que des auditions devraient être prochainement menées pour entrave à la circulation et non-respect d'un arrêté préfectoral.

Ce mardi 9 septembre, sur le site de la déviation de Saint-Péray, trois personnes, deux hommes et une femme, ont été interpellées par la police aux abords du bois du Hérisson, occupé par des opposants au chantier depuis un peu plus d'une semaine. Sur les réseaux sociaux, diffusée par le collectif des Amis de la plaine, engagé contre la déviation, une vidéo montre un homme en train d'être fermement menotté, au niveau d'une rubalise.

« Je me suis avancé sur les lieux, car j'ai vu la police bouger dans les bois. Je voulais vérifier qu'ils n'étaient pas en train de couper les arbres sur lesquels pouvaient se trouver des activistes », explique Yohann Morfin, Valentinois de 35 ans. « En me rapprochant, j'ai juste passé la tête pour regarder à travers les arbres. J'ai entendu "ils ont traversé le cordon. On les arrête". J'ai tout de suite été plaqué au sol. Ça a été violent. »

Le jeune homme fait part de son incompréhension. « 15 minutes avant, j'ai participé à une action de désobéissance civile un peu plus loin, mais ça s'était bien passé. Là, je me suis retrouvé au commissariat de Guilherand-Granges, avec deux personnes que je ne connaissais même pas, sans vraiment comprendre si j'étais du bon ou du mauvais côté de la rubalise car rien ne l'indiquait. »

Leur avocat s'interroge sur les motifs de la détention

Les trois personnes ont ensuite été conduites au commissariat de Guilherand-Granges. Elles ont été relâchées peu de temps après. Selon Yohann Morfin, « on a verbalement signifié aux deux autres personnes qu'elles auraient une amende de 30 euros. Moi, j'ai eu droit à un post-it pour me dire que j'étais convoqué au commissariat jeudi matin. »

Contacté, Me Thomas Fourrey, avocat qui défend les trois personnes interpellées, compte « demander au parquet de Privas dans quel cadre elles ont été retenues. Dans ce qui semble être une procédure d'identité, on ne leur a pas demandé leurs papiers. Alors qu'elles ont donné leur identité, elles ont été emmenées puis retenues dans une cellule. On les a ensuite relâchées en leur disant de respecter la loi et de pas causer de problèmes, sans les interroger. Je n'ai pas tout compris. »

La police nationale, de son côté, assure que « des procédures ont été ouvertes pour non-respect d'un arrêté préfectoral et entrave à la circulation. » Les personnes devraient être prochainement « convoquées au commissariat pour être auditionnées. »

Les faits se sont produits alors que plusieurs policiers municipaux et nationaux étaient en intervention pour retirer du matériel non loin d'une tourelle servant de refuge aux opposants au chantier. « Ils sont entrés dans les bois et ont pris tout ce qui était à portée de main. Deux vélos, du bois, des toilettes sèches... Ce n'est vraiment pas cool », déplore l'un des membres du collectif des Amis de la plaine*, qui a filmé une partie de l'interpellation.

Une opération de la police pour récupérer du matériel servant au blocage

La police nationale, contactée, précise que l'opération survenait après le blocage d'un chemin, la veille, aux abords des travaux, par du matériel. « Un trépied [support d'un câble utilisé pour le blocage, NDLR] a été retrouvé dans les bois. L'opération avait pour but de le ramasser et de le mettre hors d'usage », communique la police nationale.

Ces arrestations surviennent alors que le chantier de fouilles archéologiques a commencé sur le secteur. La veille, une personne avait déjà été interpellée après avoir jeté son vélo sur la route départementale devant un camion apportant sur le chantier une pelleteuse.

Mardi 2 septembre, alors que les travaux de débroussaillage débutaient, le préfet de l'Ardèche Benoît Trévisani avait donné le ton. « Aucune entrave ne saurait être tolérée », avait-il indiqué.

La personne n'a pas souhaité donner son identité

Les faits se sont produits le long d'une rubalise blanche délimitant la zone des travaux liés à la future déviation de Saint-Péray, commencés il y a un peu plus d'une semaine.

Conditions générales de LexisNexis | (<https://www.lexisnexis.com/en-us/terms/general/default.page>). Politique de confidentialité | (<https://www.lexisnexis.com/en-us/terms/privacy-policy.page>). ©2025 LexisNexis. (<https://www.lexisnexis.com/en-us/terms/copyright.page>).

news·20250910·LUPO·227771_57663366170